

SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION DE LA RÉGION DE MANOSQUE



RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE 2- Projet d'Aménagement et de Développement Durable

DÉBAT EN CONSEIL SYNDICAL LE 24 NOVEMBRE 2011



Arrêté par délibération du comité syndical du 26 juin 2012
Approuvé par délibération du comité syndical du

Communauté de communes SUD 04

(Corbières, Pierrevert, Sainte-Tulle)

Communauté de communes Luberon-Durance-Verdon (Allemagne en Provence, Brunet, Esparron de Verdon, Gréoux-les-Bains, Manosque, Montagnac-Montpezat, Montfuron, Puimoisson, Quinson, Saint-Laurent du Verdon, Saint-Martin-de-Brômes, Valensole, Vinon-sur-Verdon)

Communauté de communes de l'Intercommunalité du Luberon Oriental (La Brillanne, Le Castellet, Entrevennes, Oraison, Puimichel, Saint Maime, Villeneuve, Volx)

Pour mettre en oeuvre le projet d'aménagement et de développement durable retenu, Les SCoT fixent, dans le respect des équilibres résultant des principes énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1, les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers. Ils apprécient les incidences prévisibles de ces orientations sur l'environnement.

A ce titre, ils définissent notamment les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux, à l'équilibre entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs, à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces, à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville et à la prévention des risques.

Ils déterminent les espaces et sites naturels, agricoles ou urbains à protéger et peuvent en définir la localisation ou la délimitation.

Ils peuvent définir les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en oeuvre de ces objectifs. Ils précisent les conditions permettant de favoriser le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs. Ils peuvent, le cas échéant, subordonner l'ouverture à l'urbanisation de zones naturelles ou agricoles et les extensions urbaines à la création de dessertes en transports collectifs et à l'utilisation préalable de terrains situés en zone urbanisée et desservis par les équipements.

(...)

Les schémas de cohérence territoriale prennent en compte les programmes d'équipement de l'Etat, des collectivités locales et des établissements et services publics. Ils doivent être compatibles avec les chartes des parcs naturels régionaux et des parcs nationaux. Ils doivent également être compatibles avec les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-1 du code de l'environnement ainsi qu'avec les objectifs de protection définis par les schémas d'aménagement et de gestion des eaux en application de l'article L. 212-3 du même code. Lorsqu'un de ces documents est approuvé après l'approbation d'un schéma de cohérence territoriale, ce dernier doit, si nécessaire, être rendu compatible dans un délai de trois ans.

En zone de montagne, les schémas de cohérence territoriale définissent la localisation, la consistance et la capacité globale d'accueil et d'équipement des unités touristiques nouvelles mentionnées au I de l'article L. 145-11 et les principes d'implantation et la nature des unités touristiques nouvelles mentionnées au II du même article.

Quel territoire voulons-nous demain ? C'est à cette question centrale que le SCoT doit répondre.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) doit définir les grandes lignes du territoire dans lequel nous vivrons dans les années à venir et surtout ce que nous léguerons aux générations futures.

Le PADD est ainsi la pierre angulaire du SCoT, fruit d'une discussion politique et technique qui, par itérations successives, a permis de forger un consensus sur les principes fondamentaux de gestion du territoire.

Le PADD présenté ci-après est avant tout le document politique du SCoT qui affirme de manière claire les grands choix stratégiques du Syndicat mixte en matière d'aménagement de ce territoire pour les dix prochaines années. Il s'agit d'une pièce essentielle du document de planification, qui, même s'il ne s'impose pas juridiquement, affiche la volonté politique et stratégique et fonde le document prescriptif qui lui succède : le Document d'Orientations Générales (DOG).

Ce dernier explicitera les choix d'orientations définis, les espaces à protéger et les équilibres à établir entre espaces urbains, agricoles et naturels, traduisant les grands objectifs concernant l'habitat, les transports en commun, l'équipement commercial et artisanal, la protection et la mise en valeur des paysages et la prévention des risques.

Le réchauffement climatique lié aux émissions de gaz à effet de serre, l'érosion de la biodiversité, la raréfaction des énergies fossiles sont autant de défis majeurs du 21ème siècle auxquels la France, l'Union Européenne ont décidé de répondre grâce à des engagements politiques forts.

En PACA, la hausse des déplacements, le « grignotage » des terres agricoles et des espaces naturels en raison d'une périurbanisation croissante, la vulnérabilité énergétique de la Région, la crise du logement exacerbée par la pression foncière liée à l'attrait du soleil, constituent une réalité du territoire.

La Région de Manosque doit relever ces mêmes défis qui apparaissent plus que jamais incontournables et attendent des réponses concrètes portées par une nouvelle politique d'aménagement, d'urbanisme et de déplacements.

Faire de ce territoire un exemple en matière de développement durable en proposant une alternative au « laisser-faire » qui se traduit notamment par une consommation irresponsable des ressources (eau, espace, énergie) et par une négation de ses paysages et de ses richesses environnementales, constitue le socle du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

**LE PRÉSENT PADD EST UN DOCUMENT QUI FIXE DES OBJECTIFS
DE PROJET.**

**LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES (DOG)
CONSTITUERA SA TRADUCTION EN TERME NORMATIF, DONC PLUS
PRÉCIS ET DAVANTAGE LOCALISÉ.
CE DOG S'IMPOSERA AUX PLU À VENIR**

Réunis en assemblée syndicale, les élus des communes appartenant au SCOT ont défini 3 grandes orientations en matière d'aménagement de l'espace :

OBJECTIF 1 :

Placer la qualité de l'environnement et des paysages au premier plan des préoccupations urbaines

- 1. PROTÉGER LES PAYSAGES ET LES ESPACES NATURELS**
- 2. RESPECTER ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT**

OBJECTIF 2 :

Structurer et hiérarchiser le Territoire pour équilibrer les fonctions urbaines et rationaliser les déplacements

- 1. SE PRÉPARER À ACCUEILLIR ENTRE 9000 ET 15 000 HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES D'ICI 2030**
- 2. AMÉLIORER ET RATIONALISER LES DÉPLACEMENTS**

OBJECTIF 3 :

Promouvoir, valoriser les ressources économiques et protéger l'espace agricole

- 1. PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES**
- 2. AFFIRMER UNE AMBITION ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION DE MANOSQUE**
- 3. METTRE EN OEUVRE UN TOURISME IDENTITAIRE ET DURABLE, VECTEUR DE COMPLÉMENTARITÉS**

OBJECTIF 1 :
Placer la qualité de l'environnement et des paysages au premier plan des préoccupations urbaines

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DES COMMISSIONS PAYSAGE-ENVIRONNEMENT

Le territoire du SCoT de la région de Manosque offre une grande diversité de paysages en raison de sa structure géomorphologique.

Des collines du Luberon Oriental, au plateau de Valensole en passant par la plaine de la basse vallée de la Durance et les vallons encaissés ou les vallées étroites du Largue, de l'Asse, du Collostre et du Verdon, le paysage présente des ambiances, des ouvertures, des profondeurs variables.

Le sol, tantôt terreux, caillouteux ou rocheux multiplie les tonalités et les textures. Blanc, jaune, brun, rouge, ou gris, par nappes ou petites touches, il fournit un fond changeant mettant de diverses manières les végétaux en valeur.

Ces derniers viennent également jouer de leur couleur et de leur grain, pour composer des tableaux vert sombre comme les pinèdes ou les chênaies vertes, brun comme les chênaies blanches en hiver, vert tendre comme les champs de céréales au printemps, jaune comme les talus l'été, mauve comme les lavandes au printemps.

La présence de l'eau amène également ses touches particulières dessinant des rubans de ripisylves, végétation plus dense et plus haute le long de ses berges, qui serpentent dans le paysage. La Durance, plus paradoxalement, dessine par ses iscles de galets de larges landes grises d'apparence désertiques entre des rives verdoyantes. Même impression mêlant vitalité et stérilité avec le grand canal EDF coulant dans son rail de béton. Tous ces tableaux aussi variés soient-ils renvoient à la même iconographie provençale : colline, champs, rivière, lavande, chênes, pins,...

La présence humaine sur le territoire se traduit par l'activité agricole, le

mode d'installation des villes et des villages et de leurs extensions récentes, l'utilisation et l'exploitation des ressources naturelles, le développement des infrastructures de transport.

Dans la région de Manosque, toutes ces activités sont en perpétuelles évolutions.

L'agriculture a connu des mouvements de repli délaissant les terrasses sèches au profit des plaines irriguées, avant que ce mouvement présente de timides signes d'inversion aujourd'hui. L'introduction de l'aspersion et les changements de type de culture dans la plaine comme sur le plateau, modifie les perceptions et relègue des ouvrages centenaires (canaux, fillioles, martelières, siphons, ...) au rang de patrimoine en péril.

L'urbanisation, historiquement défensive s'est d'abord matérialisée sous des formes très agglomérées et très denses : protection contre les invasions, mais surtout protection contre les crues de la Durance et de ses affluents (La Durance : Le Deuxième fléau de la Provence). Généralement implantés sur des pitons ou des mamelons à mi-pente, les villages se plaçaient également en bordure des terrains les plus propices à l'exploitation agricole. Un ensemble de chemins et de routes tissaient des liens vers la plaine et la Durance, orientant une trame agricole assez régulière. On retrouve la même régularité sur le plateau bien que les parcelles y soient parfois plus grandes. L'orientation perpendiculaire aux cours d'eau se retrouve également dans la vallée de l'Asse et du Verdon. Elle se brouille avec les premiers reliefs.

Le développement récent de la péri-urbanisation a rompu avec cette économie de l'espace. Plus consommatrice d'espace, se répandant en tache d'huile, l'urbanisation de la fin du XXème siècle s'est également affranchie du « chemin des eaux », les moyens de terrassement moderne permettant d'adapter les sols aux constructions et non plus les constructions aux sols.

Le couloir durancien, axe naturel de circulation entre la basse vallée du

Rhône et les Alpes, a accueilli successivement la route départementale (RD 4096, ex-RN 96), la RD 4 le chemin de fer Marseille-Briançon, l'auto-route A 51.

L'exploitation de la ressource hydroélectrique de la Durance a également donné lieu à la création du Canal EDF, de nombreux barrages, et de nombreuses centrales de production. Cet ensemble d'infrastructures orientées parallèlement à la rivière s'oppose à l'orientation agricole naturelle qui lui est perpendiculaire.

L'urbanisation récente (à Manosque, Oraison, Villeneuve, Sainte Tulle, Volx, Vinon principalement) a eu pour tendance de descendre vers la plaine en créant des dessertes propres. Les Infrastructures de la vallée ont joué ça et là des effets de barrières objectives au glissement urbain (le canal EDF à Manosque, à Sainte Tulle, la voie ferrée à Volx...).

1. PROTÉGER LES PAYSAGES ET GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES DU TERRITOIRE

Le paysage est une thématique transversale qui interagit sur l'ensemble des orientations du SCOT.

AXE transversal - Affirmer la qualité paysagère à travers sa diversité comme vecteur de valorisation du territoire de son identité et de son histoire

La région de Manosque doit devenir un territoire attentif à la gestion économique et durable de ses ressources.

Ce principe doit devenir le fil directeur des projets de développement et d'aménagement.

Les espaces et éléments naturels (boisements, rivières, ripisylves) doivent être pensés pour leur rôle écologique majeur, et en tant que ressources du territoire.

Ils présentent un potentiel économique qui peut être développée (gestion des espaces boisés et des piémonts).

Une adéquation avec les chartes paysagères des Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Verdon est indispensable.

Les espaces naturels doivent être protégés prioritairement et se voir interdire à l'urbanisation, afin de limiter l'impact des activités humaines sur leur fonctionnement (protection du continuum hygrophile et renforcement des continuums écologiques).

o Orientation 1 : Préserver la richesse paysagère du territoire

En effet, au-delà du côté carte postale, c'est de l'identité même du territoire, croisement de l'histoire et de la géographie, qu'il est question ici.

Le développement local, dans la compétition des territoires, trouve dans ces images valorisantes des vecteurs d'attractivité qu'il est important de mettre en exergue et de faire vivre.

Constituant du cadre de vie, la préservation des paysages est aussi vis à vis des habitants une richesse patrimoniale à préserver.

1.1 - Travailler les limites et les accroches urbaines afin d'établir un rapport entre ville/nature ou ville/campagne

Les pôles urbains doivent prévoir une urbanisation qui préserve et renforce les silhouettes des villages existantes.

Il s'agira, d'une part de concentrer et privilégier l'urbanisation autour des noyaux villageois historiques, pour densifier les villages dans leurs limites actuelles

D'autre part d'améliorer l'intégration des bâtiments existants dans le paysage

Enfin, de conserver des espaces de respiration autour des villages.

1.2 - Protéger les espaces agricoles

Le maintien des parcelles agricoles peut être accompagné par la mise en place d'une agriculture labellisée, qui met en valeur le territoire pour ses productions locales.

1.3 - Valoriser les sites remarquables.

Les sites remarquables, caractéristiques des paysages de la région, doivent être mis en valeur, et l'affluence touristique dans ces lieux emblématiques doit être accompagnée.

o Orientation 2 : Organiser et protéger les entrées de ville, afin d'éviter la banalisation du paysage

Plus spécifiquement, afin d'assurer la protection des zones agricoles et établir des limites claires pour le futur, il conviendra :

- . d'instaurer des coupures d'urbanisation afin de préserver des zones de respirations entre les agglomérations,
- . de préserver l'équilibre paysage ouvert/paysage fermé (diversité des cultures/vergers et maintien des corridors écologiques
- . de contrôler l'implantation et la qualité des hangars
- . de mettre en place des politiques de requalification des zones d'activités économiques.

Enfin, la protection, la gestion et la mise en valeur des structures végétales et minérales qui créent l'authenticité du site devront être facilitées (travail sur les cônes de vues et les ruptures d'urbanisation à réaliser dans les documents d'urbanisme).





- o Orientation 3 : Le respect des caractéristiques de site doit devenir dans le périmètre du SCoT une prescription pour tout aménagement et toute urbanisation.**

Comprendre comment activité humaine et territoire ont interagi l'un sur l'autre pour façonner le paysage et définir des formes d'occupation spécifique

En effet, les désordres occasionnés au fonctionnement du ruissellement pluvial (effet de barrage du canal EDF, de l'autoroute, de la voie ferrée, suppression des fossés de drainage dans les lotissements, etc...) sont nombreux. « Retrouver le chemin de l'eau » permet de conserver l'efficacité des réseaux construits par les anciens, et de favoriser une meilleure gestion des eaux de pluies.




« Retrouver les lignes de force d'un paysage » permet également d'inscrire les urbanisations à venir dans une composition d'ensemble.

Objectif 1
Placer la qualité de l'environnement et des paysages au premier plan des préoccupations urbaines
- Protéger les paysages et les espaces naturels
- Respecter et préserver l'environnement

-  Avoir une gestion forestière des espaces boisés (cf Charte Paysagère des PNRI du Luberon et du Vercors)
-  Avoir une gestion raisonnée des piémonts
Gestion des risques incendies à l'interface ville / milieux forestiers
-  Préserver et renforcer les continuités écologiques entre les massifs et la Durance, Interdire l'urbanisation dans les corridors
-  Protection des continnum hydrophiles





Objectif 2
Structurer et hiérarchiser le territoire pour équilibrer les fonctions urbaines et rationaliser les déplacements

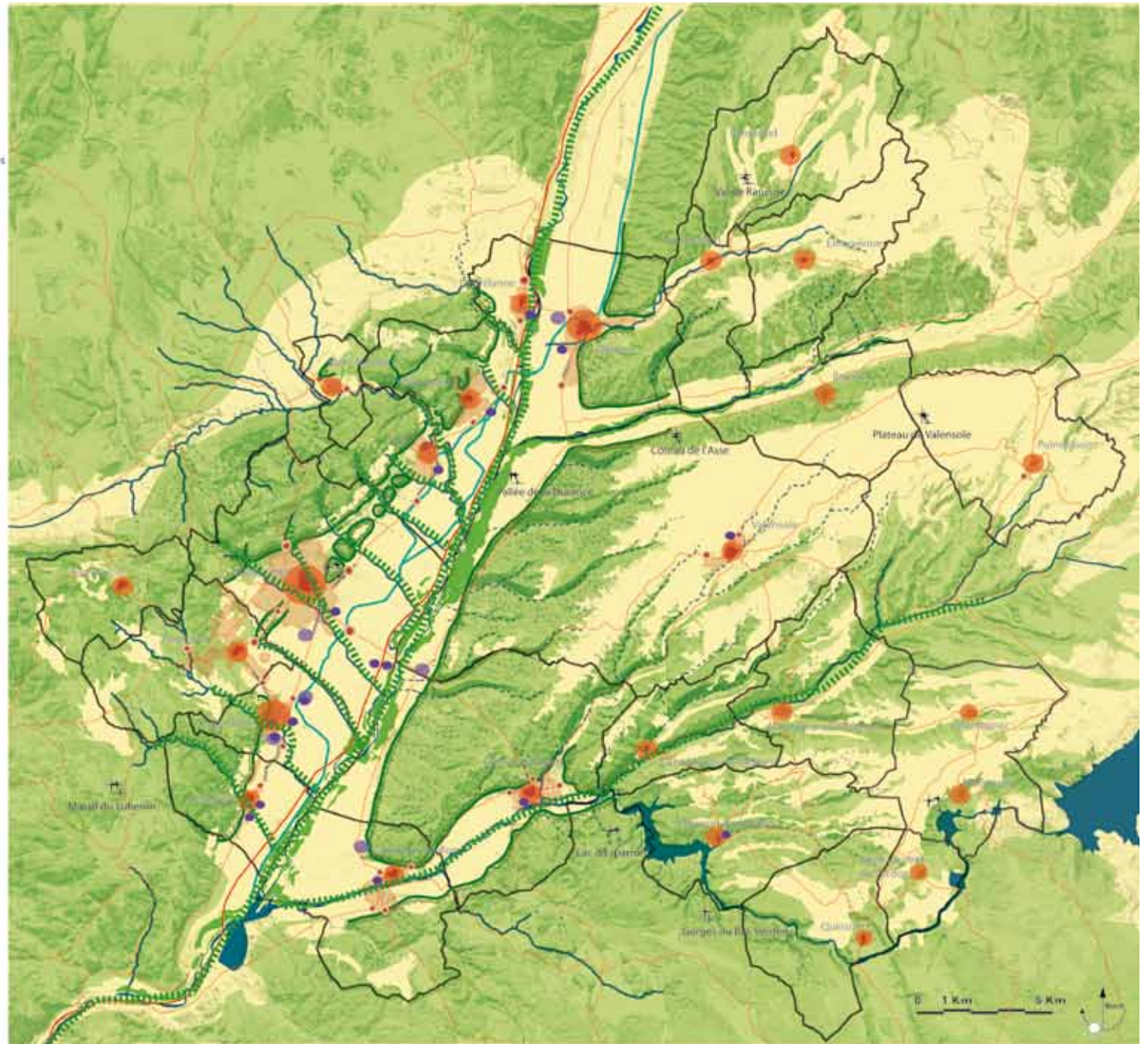
1. Se préparer à accueillir entre 9000 et 15 000 habitants supplémentaires d'ici 2020
2. Améliorer et rationaliser les déplacements

-  Concentrer l'urbanisation autour des noyaux villageois historiques
Reconquérir les centres anciens
Limiter et densifier l'urbanisation en périphérie des villages
-  Revaloriser et requalifier les entrées de ville
-  Requalifier les infrastructures routières à l'entrée des villes

Objectif 3
Promouvoir, valoriser les ressources économiques et protéger l'espace agricole

1. Préserver les terres agricoles
2. Affirmer une ambition économique à l'échelle de la région de Manosque
3. Mettre en oeuvre un tourisme identitaire et durable, vecteur de complémentarité

-  Espaces ouverts à vocation agricole à protéger
-  Paysages ou sites remarquables qui constituent l'identité des lieux, dont l'affluence touristique doit être accompagnée
-  Requalifier et densifier les zones d'activités pour une meilleure intégration paysagère
-  Secteurs privilégiés d'extension ou de création de zones d'activités



2. RESPECTER ET PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

AXE 1 - Affirmer l'environnement naturel comme composante forte du territoire, garant d'un cadre de vie de qualité et de la qualité du territoire

o **Orientation 1 : La trame verte et bleue, le socle commun de l'identité territoriale, cadre naturel de partage des activités humaines et de préservation de la nature**

et

o **Orientation 2 : Protéger non seulement les espaces faisant l'objet de mesure de classements ou de protection au niveau national ou européen, mais aussi les espaces méritant une prise en compte spécifique au niveau local (Asse, Verdon, Largue, Le Collostre, le Lauzon) dans le cadre de la mise en place de la trame verte et bleue du territoire (TVB)**

Le Territoire du SCoT bénéficie de plusieurs périmètres de protection des espaces naturels, sites et paysages (voir le diagnostic). Cet état de fait est la conséquence réglementaire de la richesse écologique de ce territoire à travers les divers habitats qu'il recèle, mais également de sa situation stratégique du point de vue des continuités écologiques.

La Durance est en effet un couloir biogéographique à la confluence de 2 zones bioclimatiques : le milieu médio - européen et le milieu méditerranéen, emprunté pour les échanges et les migrations faunistiques et floristiques.

La protection de ces sites est une des priorités du SCoT car elle participe de la qualité de l'environnement et du cadre de vie des générations futures.

Le territoire du SCoT présente une grande naturalité qui va au delà des périmètres de protections Natura 2000 (66% du territoire du SCoT font l'objet d'inventaires parmi lesquels 48,3% font l'objet de protection réglementaire).

Des espaces naturels couverts par des mesures d'inventaires (notamment ZNIEFF sur le plateau de Valensole et de son tombant sur la vallée de la Durance) méritent également une prise en compte dans le SCoT pour la définition de la Trame Verte et Bleue. En effet, ces espaces revêtent une grande importance paysagère en perception depuis les villes et villages de la rive droite de la Durance ou couvrent des espaces naturels dans lesquels il n'est pas souhaitable de développer d'autres activités qu'agricoles, forestières ou de loisirs.

Le SCoT se fixe ainsi pour objectifs :

. de préserver l'intégrité des massifs naturels (cf. plans de massifs).

Il s'agit notamment et à minima :

- des secteurs biologiques majeurs identifiés par les parcs naturels,
- du Bois St Martin à Oraison,
- des massifs bordant la Vallée de l'Asse,

- du tombant du Plateau de Valensole en direction de la Durance,
- des massifs bordant le Colostre dans les villages de St Martin de Brômes et d'Allemagne en Provence,
- de ceux entourant le lac d'Esparron,
- des massifs de part et d'autre du Verdon à Gréoux les Bains et Vinon sur Verdon,
- de la forêt domaniale de Corbières et de Sainte-Tulle,
- de la forêt domaniale de Montfuron,
- de la forêt domaniale de Pélissier et dans son prolongement des entités boisées surplombant les communes de Volx et de Villeneuve.

. de veiller à la protection des couloirs hydriques et de préserver les espaces ouverts (agricoles, landes, garrigues) afin de stopper l'érosion progressive de cette richesse.

Le choix de faire des continuités naturelles un des socles de l'organisation territoriale de la Région de Manosque repose sur deux enjeux :

- assurer la vitalité écologique des espaces
- offrir un cadre de vie séduisant aux populations.

L'appartenance au deux parcs naturels régionaux du Luberon et du Verdon qui se rejoignent sur la Durance justifie déjà cet objectif.

Cela implique un certain nombre de principes d'aménagement et notamment :

- une protection accrue des espaces naturels sensibles reconnus ainsi qu'un renforcement du maillage entre ces différents milieux,
- de maintenir tout un système de haies qui concourt activement à la biodiversité (chiroptères...),
- d'identifier et de préserver les arbres isolés remarquables,
- de maintenir tout un réseau de vieux cabanons et gros arbres favorables à la chouette chevêche.

. de veiller au maintien des milieux ouverts, notamment par la pratique du pastoralisme.

o Orientation 3 : Préserver ou rétablir les corridors hydro-écologiques

L'important réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, canaux et fossés, plus 1 100 km de linéaire) joue un rôle primordial sur l'écologie et le paysage : une grande richesse biologique avec des espèces aquatiques (poissons, écrevisses...) ou liées aux zones humides (oiseaux d'eau, libellules, mammifères amphibies...); des poissons à forte valeur patrimoniale (blageon, barbeau méridional) mais également des invertébrés protégés et rares comme l'agrion de mercure.

Les ripisylves permettent de hauts niveaux de richesse en procurant gîtes et caches à de nombreuses espèces (oiseaux, chiroptères), et en fournissant des ressources alimentaires en grande quantité grâce au foisonnement de baies et d'insectes phytophages ou liés aux milieux humides.

Ces corridors hydro-écologiques à conserver ou à créer (CHECC) sont fondamentaux pour un développement durable du territoire. Ils se déclinent en 3 niveaux :

- le premier niveau est celui des grands couloirs de remontées et de migrations biologiques induits par les grands cours d'eau et d'un bassin supérieur à 2 000 km² (Durance et Verdon - échelle régionale),
- le deuxième niveau est celui des cours d'eau d'un bassin versant supérieur à 200 km² (Asse, Largue et Colostre-Mauroué - échelle grand SCOT),
- le troisième niveau, le plus important au niveau local est celui des petits cours d'eau et notamment des petits canaux, qui permettent d'une part de

connecter transversalement les collines et plateaux aux plaines Durance-Verdon, et d'autre part de créer des voies naturelles privilégiées à travers les plateaux.

Ces deux types de couloirs étant aujourd'hui coupés voire déconnectés (échelle SCoT-communale).

Leur éventuelle traduction selon chaque niveau dans les futurs documents d'urbanisme permettrait par des actions très simples, par exemple déterminer des limites de défrichements urbains et agricoles (ex : 100, 50 et 10 mètres de part et d'autre des cours d'eau selon leur niveau) un maintien et une reconstitution des ripisylves, de la biodiversité et de surcroît des paysages périurbains et périagri-coles (haies naturelles).d'activités économiques.

o **Orientation 5 : Sécuriser la ressource en eau**

- Assurer la pérennité de la ressource, en lien avec la préservation des nappes phréatiques de la Durance
- Étudier la possibilité de développer les points sources : en direction du Verdon, ce qui permettrait de diversifier et de sécuriser la ressource

AXE 2 - Restaurer et valoriser la nature en ville

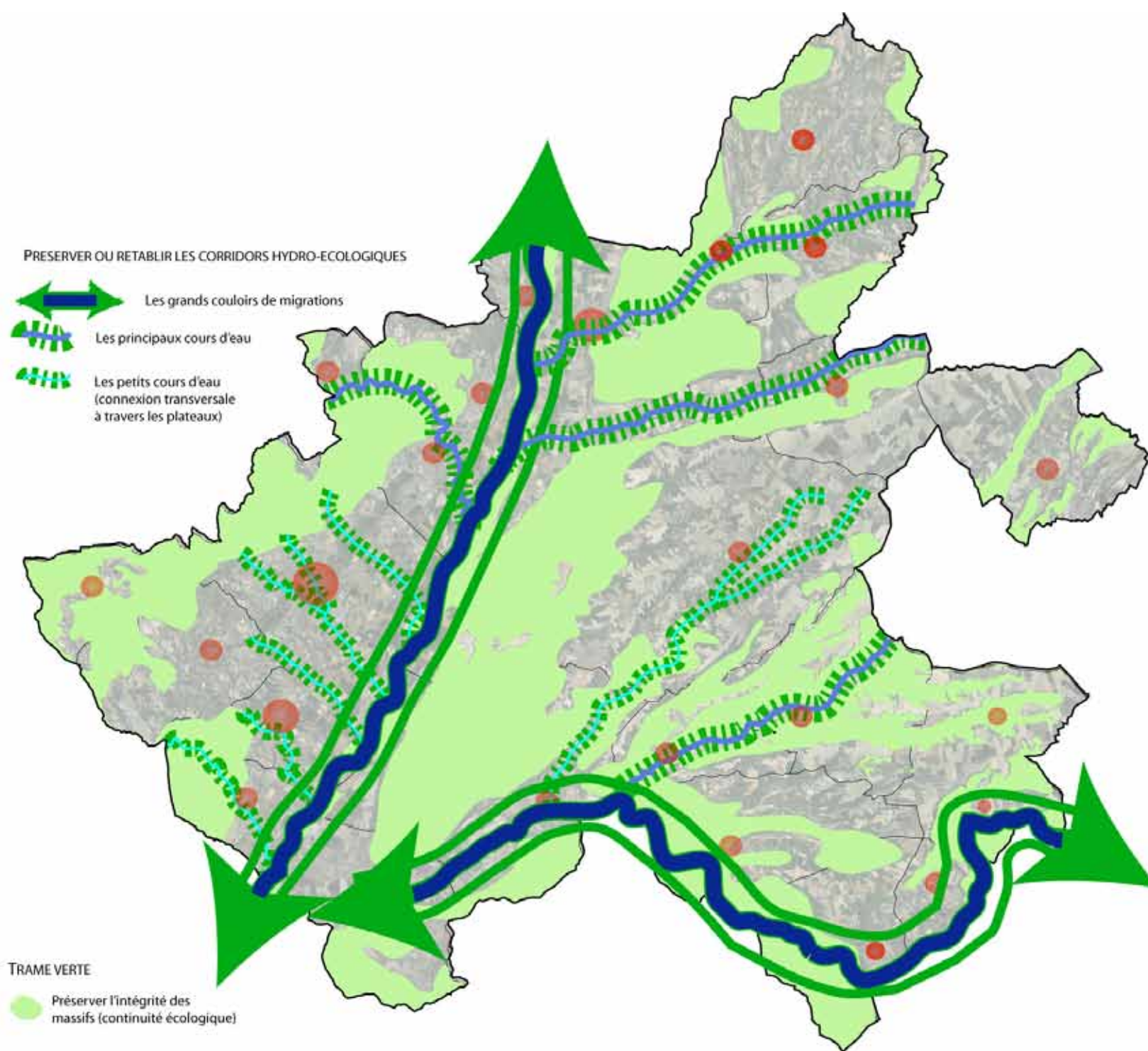
o **Orientation 6 : Promouvoir la biodiversité en ville**

Les liaisons naturelles ne doivent pas s'arrêter aux portes de la ville ou des villages. La promotion de la biodiversité en ville implique une nouvelle pratique de l'aménagement urbain qui favorise la préservation ou la création des trames vertes (réseau d'espaces verts vierges connectés entre eux) afin de permettre une biodiversité et une perméabilité naturelle. Ces espaces en milieu urbain constitueront en outre des supports idéaux pour les liaisons douces (vélos, marche) que le SCoT entend développer.

Cet objectif trouvera matière à mise en œuvre à travers l'aménagement des cours d'eau et canaux d'irrigation qui, descendant des collines traversent les agglomérations. On peut citer les rious des Couquières et de Drouille à Manosque, le Chaffère à Sainte Tulle, le ruisseau de Corbières à Corbières, de Saint Saturnin à Villeneuve, la Rancure à Oraison, les ravins de Laval et de Goubette à Gréoux, le ravin d'Albosc à Esparron (et d'une manière générale tous les valats, rious, vallons, présents dans les espaces urbanisés), ainsi que les canaux de Manosque et de la Brillanne.

Le choix des essences d'arbres et arbustes de plantation (en ville) devra le plus judicieusement possible s'appuyer sur les guides des parcs (essences locales...).

La gestion des espaces verts devra faire l'objet de préconisations d'arrosage raisonné et de pratiques écologiques des traitements phytosanitaires (sans pesticides, ni insecticides chimiques...).



OBJECTIF 2 :
Structurer et hiérarchiser le Territoire pour équilibrer les fonctions urbaines et rationaliser les déplacements

Avant propos

Le territoire du SCoT est attractif. Dans le cadre du diagnostic et afin d'appréhender au mieux les évolutions, 3 paramètres ont été pris en compte :

- La croissance interne
- Les flux de migrations régionales (arrivées d'actifs des agglomérations d'Aix et Marseille)
- L'installation d'ITER

3 scénarios ont été envisagés. Le premier au fil de l'eau, s'appuie sur une prolongation des tendances récentes, le second envisage un fort accroissement généralisé sur l'ensemble du territoire avec un renforcement des polarités existantes. Le troisième propose une croissance maîtrisée s'appuyant à la fois sur les polarités existantes et le renforcement de la ville centre.

A l'horizon 2020 puis 2030, ces 3 scénarios concluent à une arrivée relativement massive d'habitants dont le nombre est compris entre 9 000 et 15 000, soit 16 à 27 % d'augmentation de la population recensée en 2010.

Le SCoT doit donc mettre en place une démarche d'anticipation et d'encadrement pour accompagner le territoire ces 20 prochaines années.

1. SE PRÉPARER À ACCUEILLIR ENTRE 9 000 ET 15 000 HABITANTS SUPPLÉMENTAIRES D'ICI 2030

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DES COMMISSIONS HABITAT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'urbanisation diffuse et en tache d'huile est responsable de la banalisation des paysages, il faut construire une limite claire entre espace urbain et espace de plaine

Le développement urbain constaté depuis les 30 dernières années, malgré des rythmes variables d'une commune à l'autre, correspond à un phénomène de péri-urbanisation généralisé.

Les consommations d'espaces sont de plus en plus importantes alors que les densités sont de plus en plus faibles, de l'ordre de 9 à 12 logements à l'hectare. On constate également que plus les communes sont petites et rurales, moins la densité des extensions est grande (mitage), ce qui entraîne une sur-consommation relative d'espace et une hypertrophie des zones urbanisées (étalement urbain) par rapport aux centres villageois dont les limites ne changent guère.

Cette tendance a pour effet d'une part de produire une atteinte au grand paysage avec le mitage des collines, notamment les piémonts du Luberon

oriental, et d'autre part de se traduire par un tissu pavillonnaire banalisé sans organisation ni caractéristiques urbaines affirmées.

Ainsi, la production récente, sauf quelques prémices dans la ZAC de Chanteprunier ou le Quartier du 3eme Lycée à Manosque, ne s'accompagne pas de la création de nouveaux espaces publics urbains, autour de places, de rues ou de boulevards urbains.

Ce type d'urbanisation n'est pas générateur d'une vie de quartier et les espaces de rencontres et de convivialité sont généralement absents.

Dans cette configuration émergent trois formes de centralité :

- le pôle ville-centre du Scot représenté par Manosque
- les pôles urbains relais de services et d'équipements de la ville centre : Vinon, Sainte-Tulle, Oraison
- les pôles urbains et villageois de centralité de proximité

L'étalement urbain responsable du grignotage des espaces agricoles et de la multiplication des déplacements urbains et interurbains

La péri-urbanisation est également responsable du grignotage des espaces agricoles. L'accueil de 9000 à 15000 habitants supplémentaires à l'horizon 2030 (soit une augmentation de 16 à 27% par rapport à la population de 2010) doit donc parvenir à se matérialiser dans une logique d'économie d'espace, de reconquête et de renouvellement urbains.

AXE 1 - « Urbaniser autrement »

o Orientation 1 : Favoriser le confortement des pôles urbains et villageois à travers une gestion raisonnée des différents espaces de développement

Le PADD pose le principe d'économie d'espace qui doit conduire à rechercher prioritairement la rationalisation de l'urbanisation au sein des périmètres urbains : utilisation des dents creuses, densification et restructuration progressive des espaces de faible intensité urbaine avec un gain chaque fois que cela sera possible en densité et en mixité sociale et fonctionnelle.

Pour se faire les dents creuses et les périmètres d'extension en greffe des villages et des pôles urbains devront être recensés.

Les périmètres d'urbanisation seront délimités en tenant compte des espaces agronomiques, des paysages, des déplacements induits et risques

Ces espaces à enjeux doivent faire l'objet d'orientations d'aménagement et d'objectifs de programmation : pourcentage de logement sociaux, densité globale, part d'équipements commerciaux et de services

o Orientation 2 : Promouvoir des formes urbaines plus économes

Les actions menées dans le cadre du SCoT au travers de son volet opposable devra permettre d'agir sur la densité tout en composant avec les deux visages du territoire du SCoT : ruralité / urbanité.

Les P.L.U. devront voir leurs règlements adaptés afin de permettre la mixité urbaine et la création de formes urbaines adaptées à une production architecturale plus respectueuse de l'environnement et plus resserrée.

Des densités minimales devront être imposées dans les secteurs de densification qui seront définis sur les plans de zonage.

Ces secteurs seront en particulier délimités dans des périmètres que les P.L.U. définiront à proximité des réseaux de déplacement en commun (existant ou à programmer), des points d'échanges multimodaux (PEMM), des équipements publics structurants et des pôles commerciaux.

Pour les opérations d'aménagement et selon les spécificités locales, les collectivités devront inscrire leurs projets dans trois seuils de densité pré-définis dans le D.OG. Le Document d'Orientation Générale déclinera pour chaque typologie de commune les niveaux de densité minimale et les ambitions de mixité à mettre en œuvre dans les secteurs à enjeux. Des systèmes de bonification de densité pourront être mise en place dans ces secteurs pour favoriser la mixité, l'amélioration des liaisons douces et TC et l'accueil de commerces de proximité.

o Orientation 3 : Poser le principe que toute extension d'urbanisation nouvelle doit se faire autour de la création de nouvelles rues, de nouvelles places ou de nouveaux boulevards

Les opérations d'aménagement devront présenter des plans de composition qui dépasseront la simple création de voie de desserte pour affirmer

au contraire un véritable parti urbain donnant une part importante à la création de nouvelles perspectives urbaines, prévoyant une place importante au déplacement des piétons et des modes doux, avec un maillage avec les quartiers voisins.

Il est important de penser l'urbanisation à travers la création et l'aménagement d'espaces publics (rue, avenue, boulevard, place, square, parc...).

Les P.LU devront adapter les règles de reculs sur espaces publics pour permettre la constitution d'un corps urbain favorisant les échanges commerciaux et organisant les relations public-semi public-privé.

Une attention particulière devra être portée aux relations avec les quartiers environnants, notamment en ce qui concerne les liaisons douces vers les équipements publics.

Le Document d'Orientation Générale déclinera pour chaque typologie de commune les niveaux de densité minimale

o Orientation 4 : Reconquérir le parc ancien et les logements vacants

Le parc ancien au sein des centres-villes et des centres villageois est important.

Les opérations menées dans chaque commune notamment par le biais d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH, OPAH-RU, RHI) doivent être maintenues voire développées au niveau intercommunal.

Il conviendra d'inciter la rénovation des logements insalubres.

Enfin, la remise sur le marché des logements vacants, qui s'élève à 2051 logements au dernier recensement soit 6,65 % du parc total des loge-

ments sur le territoire, doit devenir une action prioritaire de reconquête et de repeuplement des centres anciens où ces logements vacants se concentrent.

Cette action peut revêtir différentes formes :

- . aides incitatives aux propriétaires bailleurs et aux nouveaux occupants locataires ou accédant à la propriété (primes, subventions)
- . maîtrise foncière et conventionnement avec un organisme HLM pour réhabilitation et remise sur le marché des logements
- . aides fiscales.

o Orientation 5 : Composer avec les risques

Le territoire du SCoT est un territoire à «risque». En effet, les risques naturels : inondation, feux de forêt, mouvement de terrain, sismique, mais aussi technologiques : rupture de barrage, industriel, nucléaire, sont extrêmement présents, aucune commune est exempt de risque.

Fort de ce constat, des prescriptions des plans de prévention existants et à venir et des aléas identifiés, l'urbanisation au sens large, mais plus précisément les programmes d'aménagement devront prendre en compte ces risques et composer avec eux, conformément aux prescriptions des plans de prévention.

De sorte que l'on réduise le nombre d'habitants exposés et que les risques ne soient pas accrus : imperméabilisation des sols... etc.

De plus, le SCoT et plus largement les élus du territoire s'opposent à l'exploitation du gaz de schiste.

AXE 2 - Proposer une production diversifiée de logements

A l'échelle du territoire du SCoT il faut proposer une production de logements suffisante pour permettre la fixation des actifs d'aujourd'hui et de demain, sans pour autant occulter la poussée démographique qui concerne l'ensemble de la région PACA.

o Orientation 6 : La production de logements doit répondre aux besoins de toutes les catégories de population permettant d'étoffer le parcours résidentiel

Il conviendra en particulier :

- de s'assurer de la fixation des jeunes actifs travaillant dans le territoire
- de créer des logements spécifiques étudiants, actifs en long et moyen séjour et des personnes en difficultés
- de développer des structures pour personnes âgées afin d'anticiper le vieillissement de la population
- de maintenir la population ou de permettre l'accueil de nouveaux habitants dans les communes rurales en développant l'offre de logements locatifs.

o Orientation 7 : La réduction du déficit en logements sociaux devra être recherchée tout comme une meilleure répartition sur le territoire

Il s'agira, en particulier au sein des pôles urbains et villageois, de développer les outils réglementaires afin de réduire les disparités (emplacements réservés dédiés, secteurs spécifiques, COS bonifié, fixation d'un pourcentage de logements sociaux à l'intérieur d'opération collective).

AXE 3 - Assurer l'équipement du territoire

La réalisation d'équipements est essentielle car elle conditionne la qualité du cadre de vie et participe à l'attractivité du territoire.

Le territoire connaît une attractivité importante, il en découle des besoins significatifs.

Manosque affirme son rôle de ville-centre en rassemblant la majorité des commerces de toutes catégories mais l'armature des pôles de proximité et relais est bien développée.

Les pôles relais jouent un rôle important d'attraction des communes environnantes pour les besoins intermédiaires (collèges, supermarché...), il s'agit de Sainte-Tulle au Sud, d'Oraison au Nord et de Vinon sur Verdon à l'Est.

Les pôles de proximité, avec le maintien notamment des services favorisent la vie collective.

Ces trois niveaux s'imbriquent et sont interdépendants.

Il est nécessaire, d'une part, de satisfaire les besoins la population existante et d'autre part, d'adapter le rythme de croissance de la population aux capacités des équipements existants.

Une programmation nouvelle peut être envisagée sans qu'elle représente une charge financière trop importante pour les communes de l'aire du SCoT.

Afin de conserver ce niveau d'équipement suffisant et satisfaisant, il conviendra de :

- rechercher un équilibre dans la répartition des équipements
- renforcer l'armature des pôles de proximité et des pôles relais
- maintenir les équipements structurants et attractifs à Manosque, pôle majeur et espace de vie commun à tous les habitants du SCOT
- renforcer la stratégie culturelle intercommunale, programmation dédiée à tous quels que soient les lieux de diffusion.

LE SCOT DÉFINIRA DANS SON DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES, LES PRESCRIPTIONS QUI PERMETTRONT D'ENCADRER CES OBJECTIFS.

AXE 4 - Conforter l'aménagement numérique des territoires

Depuis la loi Grenelle 2, le Scot doit s'intéresser aux infrastructures de communications électroniques performantes présentes sur le territoire, à l'irrigation de ce dernier et à leur développement potentiel.

Cette orientation traduit des enjeux de cohésion sociale de toutes les catégories de population.

La notion d'aménagement numérique doit s'inscrire dans une cohérence d'ensemble avec les autres composantes de l'aménagement.

Le principal objectif est d'évaluer le différence entre ce qui existe en matière d'infrastructures et les besoins liés aux objectifs en terme d'usages et de services.

La hiérarchie des besoins qui en découle doit permettre un accès adapté aux services en lignes par les habitants :

- les polarités et les zones de densité urbaine seront prioritairement équipées
- les zones d'habitat diffus devront bénéficier d'un certain niveau de desserte (mise en place d'espace numérique de proximité ou permettre la disponibilité d'un accès Haut Débit sur ces espaces).

2. AMÉLIORER ET RATIONALISER LES DÉPLACEMENTS

SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ET DES COMMISSIONS DÉPLACEMENT

VOIRIES ET DEPLACEMENTS

- Un réseau de voirie de qualité
- Un territoire bien desservi D 4096 et l'A51 (2 échangeurs)
- Des trafics qui évoluent peu sauf A51 et Rive Gauche(RD4)
- Des axes saturés : D 4096 et D 907
- Des traversées et entrées de Villes difficiles : Volx, Manosque, Vinon)
- Le Pont sur la Durance qui doit être rénové
- Des transits longue distance peu importants mais des échanges de ville à ville très denses
- Les pratiques du multi-modal, du co-voiturage et du transport en entreprise sont peu valorisées et peu lisibles...

TRANSPORT EN COMMUN

- Une offre en Transport en Commun diversifiée
- Un Schéma Département de Transport-CG 04 efficace et d'un bon niveau de service (dessertes, fréquences, coût)
- Un transport urbain performant mais avec une aire d'action limitée.
- Un Transport Régional avec une offre vers l'Aire marseillaise
- le TER : bonne oportunité mais pénalisé par la voie unique L'Aéroport Marseille Provence à 1h00 de Manosque

LES MODES DOUX

- Une offre actuellement peu valorisée du fait des trafics élevés sur les voies. Les sites propres sont inexistant

La problématique des transports impacts les autres thématiques. La rationalisation des déplacements doit être une transversale des thématiques du développement urbain et de l'économie.

La modernisation et une meilleure lisibilité du réseau de circulation doivent servir une organisation équilibrée du territoire.

Les études de circulation menées en parallèle au SCOT en 2009 et 2010 ont permis de mieux comprendre les logiques de déplacement sur le territoire.

Celles-ci mettent en évidence la nécessité impérative à très court terme de trouver des alternatives aux dysfonctionnements de la RD 907 et de la RD 4096 dans et au Nord de Manosque, puis à plus long terme au Sud. Cette réflexion doit être menée avec le Département gestionnaire des voiries majeures pour rechercher une solution adaptée à la confrontation du trafic de transit et d'échange sur ces deux voiries mais aussi sur les grandes liaisons interurbaines du territoire

AXE 1 - Repenser les grands axes de circulation et élaborer un schéma directeur à long terme.

o **Orientation 1 : Réfléchir au fonctionnement de la RD 907**

La RD 907 et l'axe d'entrée sur Manosque depuis l'Autoroute et la Rive Gauche.

Prévoir la reconstruction ou la rénovation du franchissement sur la Durance.

o **Orientation 2 : Etudier des voies d'évitement**

Sur des logiques de desserte de quartiers et non de déviation : Manosque Nord et Sud dans l'objectif de favoriser les échanges, de trouver des itinéraires plus directs et de liaisonner les quartiers entre eux.

o **Orientation 3 : Avoir, pour les Villes satellites, une réflexion pour contenir le transit au travers du Centre Ville**

Il faut proposer une réflexion sur des voies de liaison inter quartier qui permettront d'apaiser les zones centrales, de réorganiser les stationnements pour valoriser les commerces et les services. Les villes concernées sont : La Brillanne, Oraison, Volx, Vinon et Gréoux les Bains.

o **Orientation 4 : Valider des itinéraires alternatifs à la 4096**

- Améliorer la RD 4 pour valoriser la liaison Nord/Sud par la Rive Gauche.
- Politique de valorisation de l'A51 par une tarification nulle ou très attractive entre les trois péages impactant sur le territoire de la Brillanne à SaintPaul/Cadarache,
- Etudier, à long terme, un nouveau franchissement de la Durance au Sud du Territoire.
- Améliorer le jalonnement.

o **Orientation 5 : Traiter les entrées de Ville pour valoriser et protéger les bords de voie**

Il s'agit d'une valorisation par le paysager, comme par exemple une gestion de la publicité et une mise en place de point information de type RIS.

AXE 2 - Favoriser de nouveaux comportements en proposant des solutions alternatives

o **Orientation 6 : Favoriser la politique de co-voiturage et d'auto-partage**

En particulier aux sorties autoroute et entrées dans le territoire (La Brillanne, Rive Gauche...)

- Créer, en entrée de territoire des parkings jalonnés et surveillés : cette fonction peut être assurée sur des Parcs Relais.

o Orientation 7 : Maintenir des contacts pressants avec la Région pour valoriser les cadencements et la création de nouvelles haltes sur la Ligne TER (SNCF)

Ce qui permettrait de renforcer les liaisons cadencées entre la Brillanne/Oraison et Aix/Marseille.

L'idée force est de mobiliser les élus sur la valorisation des haltes TER (La Brillanne/Manosque/Sainte Tulle), sur une meilleure accessibilité aux gares, sur une offre en stationnement gratuite et conséquente aux abords de celles-ci : création de parcs relais, de desserte des gares par le TC et les modes doux.

Que ce soit sur le TER ou la LER, il convient d'offrir aux usagers une alternative éco-durable au transport individuel.

o Orientation 8 : Adapter et développer au côté du Département un transport interurbain performant et compétitif

- Rendre lisible les points d'arrêts et les horaires....
- Etudier et mettre en place en direction des communes plus isolées une offre qualitative ciblée avec le développement du transport à la demande ou des actions plus innovantes : taxis collectifs...
- Développer l'offre en TC avec les partenaires (Région PACA et Conseil Général 04) en particulier la communication.

- Etendre la couverture géographique de Manobus.

o Orientation 9 : Créer de véritables pôles multimodaux accessibles et fonctionnels

C'est une stratégie de développement de Modes de Transports alternatifs à la voiture : Manosque, La Brillanne et Sainte Tulle.

Il faut desservir les Parkings Relais et de co-voiturage par le TC et avoir une politique dynamique de valorisation des Plans de Déplacement Entreprise (PDE) dans les Zones d'activités.



o Orientation 10 : Développer les modes de déplacement vélos et piétons sur des logiques «utiles»

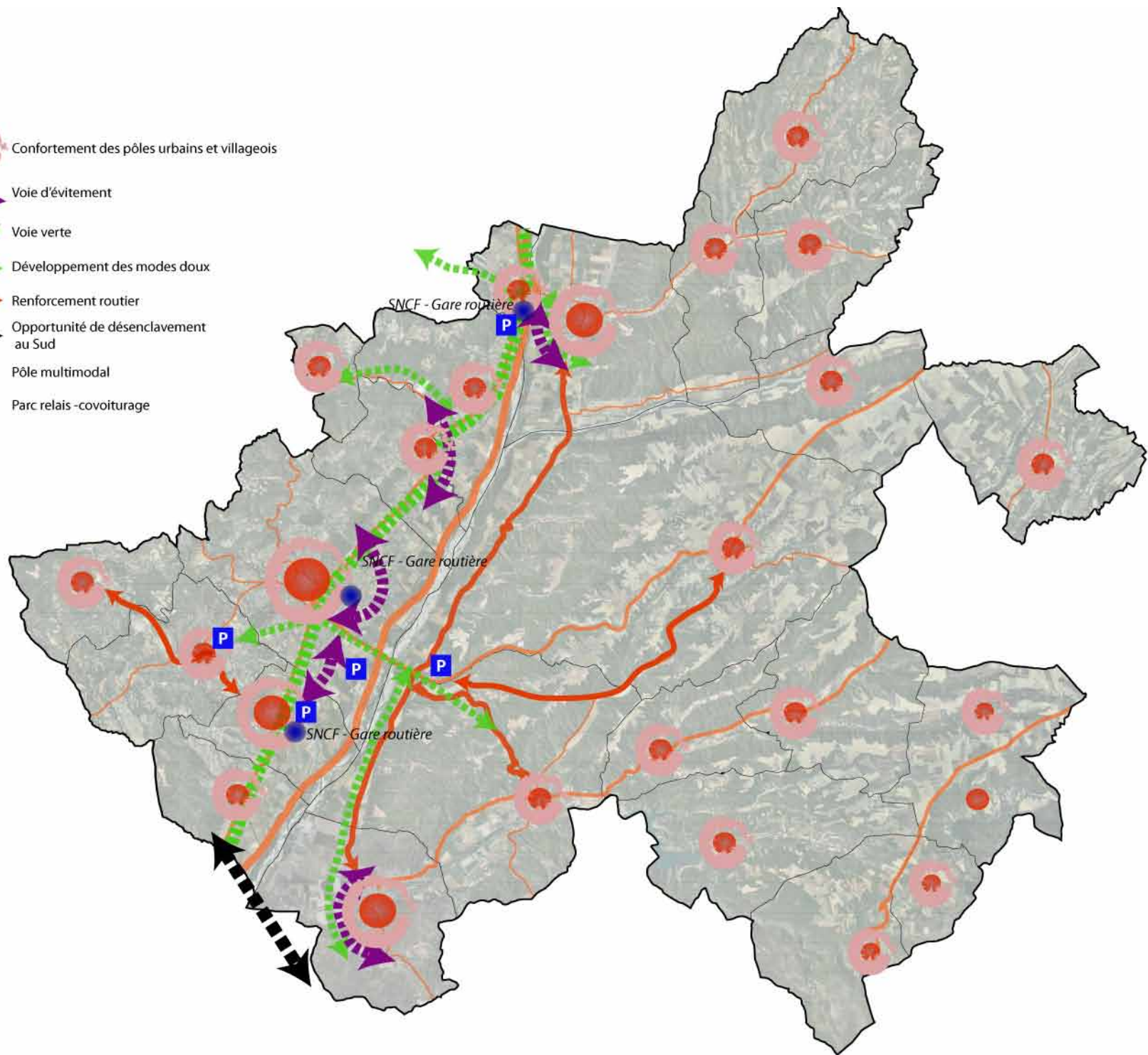
(Domicile/travail, Domicile/école) mais aussi pour le loisir et le sport (comme par exemple les projets de voies vertes entre les communes de Sud 04).

Mettre en place une signalétique attractive et un stationnement rationnel pour les cycles.

Rédiger une Charte Vélo, interne au Scot pour orienter et aider les Commune dans tout nouveau projet.

Réaliser un axe fort Nord/Sud de type Voie Verte sur des logiques de déplacements Domiciles/Travail et Domiciles/Ecole mais aussi de loisir. Schématiser des connexions vers les zones d'emplois, vers les pôles scolaires et vers les points d'échanges : co-voiturage, gares.... Sécuriser les itinéraires.

-  Confortement des pôles urbains et villageois
-  Voie d'évitement
-  Voie verte
-  Développement des modes doux
-  Renforcement routier
-  Opportunité de désenclavement au Sud
-  Pôle multimodal
-  Parc relais -covoiturage



OBJECTIF 3 :
**Promouvoir, valoriser les ressources économiques et
protéger l'espace agricole**

1 - PRÉSERVER LES TERRES AGRICOLES

AXE 1 - Synergie entre agriculture et économie territoriale en encourageant au rayonnement de l'économie agricole sur le territoire du SCoT

o **Orientation 1 : Diversifier les activités agricoles en lien avec la stratégie de développement du territoire du SCoT, le « pôle senteur saveur »**

. Soutenir le développement des filières agricoles exportatrices ou spécifiques qui représentent un enjeu économique fort pour le territoire du Scot et garantir les espaces nécessaires à leur maintien : arboriculture, productions animales, vigne AOC Pierrevert, PAPAM...

Développement des semences, une des spécialités agricoles de la Vallée (notamment à Sainte-Tulle et Corbières) dont la qualité est à haute valeur ajoutée.

. Appuyer le développement des filières émergentes (les niches agricoles),

. Encourager la transformation des produits agricoles : développer les filières agroalimentaires et les ateliers de transformation.

. Permettre les activités agritouristiques sur les exploitations agricoles, à condition qu'elles apportent un revenu complémentaire à l'acte de production (et ne rentrent pas en concurrence avec l'acte de production) en autorisant :

- L'aménagement de bâtiments existants de caractère (qui ne sont plus utiles au fonctionnement de l'exploitation agricole) en vue de permettre les gîtes ruraux, les tables d'hôtes, les chambres d'hôtes, l'accueil à la ferme ...

- La construction de bâtiments neufs en vue de permettre la vente directe des produits de l'exploitation.

o **Orientation 2 : Promouvoir la « valeur ajoutée » des productions agricoles locales**

. Conforter les exploitations qui valorisent les productions du terroir du SCoT, les labels et certifications, les appellations d'origine : label Agriculture Biologique, les AOC, la viande ovine, et soutiennent les nouvelles marques telle que celle du Parc Naturel Régional du Verdon.

. Appui à la création de filières de proximité et développement des circuits courts : conserver des espaces agricoles à proximité des pôles urbains, multiplier les lieux de ventes directes et les marchés de produits locaux, développer les unités de transformation agro-alimentaires, faire que les commerçants locaux deviennent des vecteurs de promotion des productions agricoles du SCoT.

o **Orientation 3 : Valoriser l'intérêt de l'agriculture auprès de la population locale et touristique**

. Le SCoT reconnaît et apprécie la place prépondérante de l'agriculture dans le maintien de la qualité de vie sur son territoire : l'agriculture et ses paysages associés (vergers, champs cultivés, lavandins, vignes à flanc de colline, terrasses d'oliviers, pâturages...) entretiennent la qualité paysagère entre les espaces urbains. Il est nécessaire de communiquer sur l'agriculture, de restaurer le lien entre « urbains » et « agriculture ».

. Faire connaître et reconnaître le territoire agricole du SCoT : organisation de marchés paysans fédérateurs, développer les fermes pédagogiques pour les scolaires et les touristes, libre cueillette à la ferme ...

AXE 2 - Synergie entre agriculture et évolution de l'espace par le maintien des espaces agricoles sur le territoire du SCoT

o Orientation 4 : Protéger les zones agricoles et notamment celles de qualité et à fort potentiel agronomique

Il s'agit des secteurs irrigués, secteurs remembrés, terroirs classés en AOC, secteurs où l'aptitude des sols à la mise en culture est excellente ou très bonne.

L'objectif est de pérenniser la vocation agricole de ces espaces et de réserver ces zones uniquement aux activités agricoles et à l'installation de l'exploitant.

La maîtrise et la préservation des espaces agricoles doivent sécuriser le foncier pour permettre l'installation d'exploitants, faciliter la transmission des exploitations agricoles et permettre l'adaptation des structures agricoles dans le cadre de nouvelles activités : création de bâtiments agricoles, siège d'exploitation de jeunes agriculteurs, diversification de l'activité...

o Orientation 5 : Protection des paysages ruraux et agricoles

. Stopper le mitage urbain en zone agricole : réserver les zones agricoles à l'exploitation et aux activités agricoles.

. Prévoir des mesures d'intégration paysagère des bâtiments agricoles, tout en autorisant l'utilisation de matériaux écologiques et d'équipements à énergie renouvelable.

. Préserver de toute urbanisation les secteurs cultivés à forte valeur paysagère : à proximité des sites inscrits, des sites classés, des sites de caractère ...

Eviter d'y implanter des bâtiments techniques ou d'habitation qui nuiraient à l'ambiance paysagère du site.

. Protéger les bâtiments agricoles ayant un caractère architectural ou patrimonial avéré.

. Restaurer et mettre en valeur ponctuellement des ouvrages et des éléments du patrimoine : canaux d'irrigation, bâtiments d'intérêt architectural ou patrimonial, patrimoine rural d'intérêt...

. Favoriser les parcs photovoltaïques au sol dans des secteurs sans enjeux environnementaux et agricoles.

o Orientation 6 : Maintien d'espaces agricoles à proximité des pôles d'habitat

. Favoriser le développement de l'agriculture périurbaine et multifonctionnelle : en effet, elle représente une coupure verte paysagère, elle favorise l'agriculture de proximité et les jardins familiaux, elle entretient les circuits courts et les points de vente directe, elle joue un rôle de pare feu agricole...

. Identifier les rares espaces encore agricoles, mais non exploités, à faible valeur paysagère et situés entre deux zones urbaines : possibilité d'un aménagement en coulée verte, en espace de loisirs, d'une protection en corridor écologique, d'aménager des jardins familiaux ...

AXE 3 - Synergie entre agriculture et environnement en élargissant le rôle de l'agriculture en faveur de l'environnement sur le territoire du SCoT

o Orientations 7 : Dans le cas des zones agricoles et des espaces cultivés sur sites à enjeux environnementaux il conviendra :

- . De favoriser la continuité des corridors écologiques localisés en zones agricoles en évitant les coupures afin de permettre notamment les déplacements de la faune.

- . De préserver les îlots de refuge et les niches écologiques à proximité des zones cultivées et inciter à la préservation des haies en zones agricoles afin de favoriser la diversité des espèces végétales.

- . D'inciter au développement de l'agriculture raisonnée sur le territoire du SCOT et notamment en zones agricoles concernées par un site Natura 2000, un arrêté de biotope, l'irrigation des canaux, et en zones agricoles situées à proximité d'un aquifère ou d'un cours d'eau.

o Orientations 8 : Dans le cas des zones agricoles irriguées et/ou le long de cours d'eau il conviendra :

- . De sensibiliser à l'intérêt des canaux d'arrosage, de favoriser leur modernisation et de développer l'aspersion sous-pression dans le but d'économiser la ressource en eau.

- . Les zones inondables et les zones d'expansion des crues peuvent être considérées comme des supports d'activités agricoles.

- . Les ripisylves bordant les cours d'eau devront être préservées afin de prendre en considération les corridors écologiques aquatiques.

o Orientations 9 : Dans les zones agricoles situées en zone forestière :

- . Encourager l'élevage d'ovins et de caprins en zones forestières car ils minimisent les risques liés aux incendies, ils favorisent le débroussaillage des zones boisées, des fonds de vallon, et entretiennent les paysages.

- . Favoriser les espaces agricoles ouverts dans les vallées et notamment les cultures d'oliviers ou de vigne pouvant jouer un rôle de pare-feux.

- . Favoriser la création de « zones agricoles tampons » entre les espaces urbanisés et les espaces boisés (cultures sur restanques, reconquête agricole, jardins familiaux...) dans un objectif de gestion du risque incendie.

- . Encourager l'exploitation des massifs forestiers permettant leur entretien et leur valorisation.

PRÉAMBULE

UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE POUR APPRÉHENDER LES DÉFIS À VENIR

En matière de développement économique, commercial et touristique, le Schéma de Cohérence Territoriale permet, à travers le présent Projet d'Aménagement et de Développement Durable :

1. D'élaborer une stratégie de développement économique partagée par l'ensemble des élus et acteurs du territoire,
2. De déterminer les espaces privilégiés d'implantation des commerces de grandes et moyennes surfaces dans le souci d'une meilleure organisation du territoire afin de réduire les déplacements individuels motorisés,
3. De définir un positionnement et une image pour le développement et la promotion touristique de la Région de Manosque.

Ces points découlent de l'article R.122-3 du Code de l'Urbanisme. Ils doivent respecter les grands objectifs d'aménagement durable du territoire énoncés aux articles L.110 et L.121-1.

A dominante encore rurale, la Région de Manosque (plus de 56 000 habitants et près de 15 500 emplois) bénéficie d'un environnement relativement préservé des nuisances des activités humaines en comparaison du littoral méditerranéen et du delta du Rhône. Ce cadre de vie est le vecteur de son attractivité, le développement économique devra le préserver comme un bien commun à laisser en héritage.

Mais c'est aussi un territoire qui connaît une des croissances les plus fortes de la région, un territoire de projets qui subit d'importantes pressions externes liées au développement des métropoles du littoral méditerranéen. Un territoire qui se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins, qui est en train de changer de dimension et qui doit prendre son destin en main s'il ne veut pas subir les évolutions à venir.



Les perspectives de croissance et les pressions à l'oeuvre sont fortes. D'une part, l'aire métropolitaine marseillaise poursuit son développement en remontant le val de Durance à la recherche de nouveaux espaces répondant aux besoins liés à sa croissance. Cette «périurbanisation» du territoire se caractérise par un apport d'actifs urbains, une tension du marché du foncier et, d'un point de vue économique, par un renforcement des activités présentes et une banalisation de l'économie locale.

D'autre part, la Région de Manosque est également au coeur de projets majeurs pour la Région PACA, l'Union Européenne et le monde (ITER).

En effet, le Commissariat à l'Energie Atomique et aux Energies Alternatives de Cadarache, à moins de 20 minutes de la plupart des communes du SCoT, a été choisi par la communauté internationale en 2006 pour accueillir le projet ITER. Les retombées du projet (emplois, foncier,...) ne peuvent encore être évaluées avec précision mais les premières conséquences se font déjà sentir.

Face à ces défis, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale souhaite réaffirmer le positionnement économique du territoire à partir de ses spécificités historiques (senteurs, saveurs et énergies durables), anticiper et maîtriser les impacts économiques des évolutions en cours (métropolisation, projet Iter) et organiser un modèle de développement économique durable qui s'appuie sur les richesses naturelles (plantes à parfum et aromatiques, ensoleillement, ...) tout en les valorisant.

Le SCOT vise un objectif de croissance de l'emploi cohérent par rapport aux évolutions démographiques envisagées, avec une progression comprise entre 3 000 et 4 500 emplois salariés du privé sur la période.

Economie productive et économie présenteielle, de quoi parle-t-on?

La sphère de l'économie non présenteielle, appelée aussi sphère

productive, regroupe essentiellement l'agriculture, l'industrie, le secteur de l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros. Les activités sont orientées vers les marchés extérieurs au territoire sur lequel elles sont implantées (marchés national et international). La localisation de l'emploi dépend des choix des entreprises et de l'attractivité des territoires (ressources naturelles, main d'oeuvre disponible, ...). La sphère productive capte des revenus extérieurs au territoire.

La sphère de l'économie présenteielle regroupe principalement les services aux particuliers, la construction, la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs. Pour ces activités de proximité la localisation de l'emploi dépend des besoins de la population résidente et des personnes de passage (touristes, déplacements professionnels journaliers) et repose sur leurs revenus et dépenses. La sphère présenteielle dépend de la dynamique démographique du territoire et de son attractivité touristique.

Tout au long du XX^{ème} siècle, les économistes ont considéré que la dynamique économique d'un territoire reposait sur sa «base productive», engendrant par un processus cumulatif «de multiplicateurs» le développement induit de la construction, du tertiaire et de l'ensemble des activités de la sphère présenteielle.

Mais les profondes évolutions qu'a connu l'économie française depuis maintenant une trentaine d'années ont rendu cette vision caduque, du moins à l'échelle locale.

Le jeu combiné des transferts sociaux (les retraites en tout premier rang, dont la part des revenus dans la population ne cesse de croître avec le vieillissement de la population), du financement essentiellement national de la dépense publique, de la mobilité des personnes (déplacements domicile-travail, loisirs, tourisme...), proportionne de moins en moins les revenus dépensés territorialement à la seule sphère productive locale.

Les sphères de l'économie présenteielle et de l'économie productive sont en réalité étroitement liées. Une économie présenteielle forte est un atout

pour attirer des investisseurs de la sphère productive. Tournée vers la satisfaction des besoins des habitants et des touristes, elle crée un environnement attractif pour les entreprises en proposant un niveau de services et d'équipements attrayant dans les domaines de la santé, de la restauration, des activités culturelles et de loisirs...

Toutefois, les deux sphères n'ont pas les mêmes retombées économiques et sociales pour un territoire.

La sphère de l'économie présentielle génère des emplois moins qualifiés (70% d'ouvriers et d'employés contre 60% dans la sphère productive), propose plus de contrats de courte durée et des rémunérations moins élevées (30% de moins en moyenne que dans l'économie productive). Son impact sur l'économie locale est plus faible (gains de productivité limités, contribution aux finances locales faible...)

Par ailleurs, un territoire à l'économie fortement tournée vers la sphère présentielle voit ses jeunes les plus qualifiés quitter le secteur à la recherche d'emplois plus gratifiants.



Parvenir à un équilibre grâce à une politique d'impulsion

Si la sphère productive recule dans presque tous les territoires en raison de la déprise agricole et industrielle, ce n'est pas le cas de la Région de Manosque qui s'appuie sur une économie productive axée sur des niches porteuses en forte croissance.

Ainsi, alors que la part de l'économie productive est de 21% dans le département des Alpes de Haute Provence et de 16% dans des agglomérations voisines comme Draguignan, elle se situe à hauteur de 28% dans la région manosquine.

En s'appuyant sur les spécificités de cette économie locale en croissance et sa force de production, le projet souhaite parvenir à un équilibre entre les deux sphères de l'économie afin d'offrir un environnement et des emplois attractifs aux jeunes diplômés de la région manosquine tout en préservant une économie présentielle qui participe à la qualité du cadre de vie.

Compte-tenu de sa dynamique spontanée, l'économie présentielle appelle plutôt à une politique d'encadrement, tandis que l'économie productive nécessite, pour sa part, une politique d'impulsion beaucoup plus volontariste afin de créer un environnement attractif pour les investisseurs. Tout l'enjeu du projet de développement économique est donc de créer les conditions d'un épanouissement de l'économie productive (anticipation foncière, services aux entreprises, préservation du cadre de vie...) tout en encadrant le développement nécessaire de l'économie présentielle.

Enfin, s'il appuie son développement sur les activités productives présentes, le SCoT s'inscrit surtout dans la logique d'une industrie propre et respectueuse du développement durable des territoires.



2 - AFFIRMER UNE AMBITION ÉCONOMIQUE À L'ÉCHELLE DE LA RÉGION DE MANOSQUE

AXE 1 - Renforcer le rôle économique de la Région Manosquine en affirmant une identité économique

o Orientation 1 : Favoriser l'emploi par le soutien de l'économie présenteielle

1.1 - Assurer un dynamisme économique de l'économie locale

La 1ère force économique du territoire de la région de Manosque repose sur l'économie locale (artisanat, services, commerces), entièrement liée au bassin de vie.

Il est primordial de conforter ces activités difficilement délocalisables et génératrices d'emplois, en leur offrant des espaces d'accueil dédiés et des conditions d'implantations adaptées.

1.2 - Encadrer l'activité commerciale et soutenir le commerce de proximité dans les centres

L'activité commerciale est importante sur le territoire, avec une concentration de l'appareil commercial en rive droite de la Durance.

Pour maintenir une attractivité résidentielle, le projet privilégie l'implantation

des commerces et services de grande superficie sur Manosque, centre historique et identitaire, ainsi que dans des zones dédiées et identifiées au préalable.

Mais il souhaite également revitaliser les services et commerces de proximité dans les villages et pôles secondaires, dont le rôle de maillage du territoire est indispensable à l'échelle du SCoT et le rôle social vital à l'échelle des villages.

Dans cette optique un Document d'Aménagement Commercial va être élaboré, déclinant les enjeux et objectifs de développement de l'activité commerciale du territoire.

1.3 - Favoriser les services à la personnes

L'allongement de la durée de vie et l'augmentation de la dépendance nécessitent de diversifier les réponses et les modes de prise en charge. Ces activités de services sont amenées à croître de façon très forte dans les années à venir.

Ces problématiques appellent à réfléchir sur le développement de services adaptés. Deux types de services sont identifiées:

- Les services dit «nécessaires», liés principalement au cycle de vie (et incluant de ce fait la prise en charge du vieillissement)
- Les autres services, liés essentiellement à l'évolution des modes de vie.

Ce secteur d'activités doit faire l'objet d'une politique volontariste, avec un équilibre à définir au sein du territoire, pour anticiper les besoins locaux, et une réflexion sur la formation.

Il s'agit notamment des questions liées à la professionnalisation, au recrutement et à la stabilité des personnels des services à domicile.

o Orientation 2 : Renforcer l'économie productive en favorisant le développement et l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée

La Région de Manosque a l'avantage de disposer d'une économie productive et exportatrice particulièrement forte qui lui confère un image économique tournée vers les activités des senteurs et saveurs et des énergies non génératrices de gaz à effet de serre. Le projet veut s'appuyer sur cette image pour construire l'avenir.

Ces deux secteurs constituent les activités motrices de l'économie locale, pourvoyeuses de près du quart des emplois de la région manosquine. Ils présentent en outre l'avantage d'être particulièrement attachés au territoire et à leur lieu de production.

En effet, les produits liés aux senteurs et saveurs (produits alimentaires, produits de beauté, parfums) sont des produits de terroir liés à l'image de la Provence et de sa flore (lavande, lavandin, olivier, argousier, amandier, ...).

Les risques de délocalisation sont donc a priori plus faibles que dans d'autres secteurs tels que l'automobile, la chimie, l'électronique ou encore le textile. Ces éléments renforcent l'objectif du SCoT de mettre en oeuvre les conditions d'un épanouissement de toutes les composantes de la filière.

De même, la filière de l'énergie (ITER, hydroélectricité, solaire) s'est implantée et se développe sur le territoire à travers des choix politiques nationaux et internationaux (CEA Cadarache, ITER) de long terme ou en réponse à un environnement particulièrement attractif (présence de la Durance et du Verdon pour l'hydroélectricité, d'un ensoleillement exceptionnel pour le développement de l'énergie solaire).

Mais la poussée démographique en provenance du Sud et de l'aire métropolitaine marseillaise tendent à conforter l'économie présentielle et à fragiliser l'équilibre économique du territoire en renforçant la dépendance vis à vis du pôle d'emploi d'Aix-Marseille et les déplacements

domicile-travail. La périurbanisation de l'économie manosquine est en marche.

Face à cette dynamique, le SCoT souhaite s'appuyer sur les activités historiques et emblématiques du territoire afin d'**affirmer l'identité économique de la Région de Manosque** et ainsi **accroître sa lisibilité auprès des investisseurs extérieurs**.

L'objectif est de conforter la spécificité économique de l'aire manosquine afin qu'elle soit clairement identifiée comme une agglomération attractive, qui compte dans l'environnement économique régional. Elle est forte d'un système productif local structuré autour de valeurs porteuses : respect de l'environnement, promotion des produits du terroir, savoir-faire local, ...



La zone d'activités des Bastides Blanches, à Sainte-Tulle.

2.1 - Conforter l'effet levier des activités liées aux senteurs et aux saveurs, rattachées à l'image de la Provence

Le SCoT conforte le rôle et le poids de l'industrie des senteurs et des saveurs dans l'économie de la région de Manosque à travers les objectifs suivants :

- inscrire de manière pérenne la présence de l'Occitane, entreprise motrice de la filière, à Manosque, en facilitant son développement et son épanouissement sur le territoire,
- engager une politique foncière volontariste afin de permettre l'accueil et le développement des entreprises de la filière (François Doucet, Terre d'Oc...),
- renforcer les fonctions de recherche et de formation et encourager le développement de filières de formation supérieure dans le domaine des senteurs et saveurs,
- développer des passerelles entre la production industrielle et le développement touristique (tourisme vert, tourisme industriel...) pour une meilleure promotion de la filière et un confortement de son image sur le territoire,
- renforcer les partenariats et connexions à une échelle élargie (Université Européenne des Saveurs et des Senteurs, mais aussi des entreprises comme Distillerie et Domaines de Provence, ou encore les laboratoires B.E.A.),
- renforcer le rôle du territoire de pôle d'appui régional du pôle de compétitivité PASS.

2.2 - Positionner la région de Manosque au sein des autres réseaux de compétitivité économique de PACA

L'objectif est d'appuyer le développement de l'industrie et de la recherche liées aux senteurs et aux saveurs, ainsi qu'aux énergies renouvelables. La majeure partie du territoire est intégrée dans les périmètres des pôles de compétitivité Capénergies, basé à Cadarache, et P.A.S.S., dont le pôle secondaire est basé à Forcalquier.

Forte d'une implantation importante d'entreprises de ces deux filières, Manosque doit devenir un espace support de la compétitivité économique de ces deux pôles.

Dans cet objectif, le SCoT soutient le développement des filières agricoles à forte valeur ajoutée rattachées à la filière des senteurs et saveurs (environ 700 ha de culture, présentes essentiellement sur le plateau de Valensole) en garantissant notamment les espaces nécessaires à leur maintien, en travaillant au renforcement de la qualité de la production et en développant l'agritourisme.



AXE 2 - Anticiper et accompagner le développement économique lié aux énergies renouvelables

La production d'une énergie non génératrice de gaz à effet de serre est une activité historique dans la Région de Manosque.

C'est d'abord l'énergie hydraulique que l'homme a canalisé : usine hydroélectrique de Sainte-Tulle inaugurée en 1922 et, de nos jours, ce sont 10% de l'énergie hydroélectrique française qui sont produits dans le secteur Durance-Verdon.

Pour lutter contre le réchauffement climatique, de nouvelles sources d'énergie émergent avec le soutien des pouvoirs publics: le solaire, l'éolien... Et deux projets d'envergure tendent à diversifier la production d'énergie durable du territoire, perpétuant ainsi une activité qui emploie près de 500 personnes sur le territoire en 2008.

Il s'agit de l'implantation d'ITER sur le site de Cadarache et de la volonté de l'État et de la Région d'exploiter le gisement solaire en faisant de la vallée de la Durance la «vallée des énergies renouvelables». Les impacts et retombées économiques de ces deux projets pour le territoire sont encore incertains mais les acteurs économiques s'engagent, à travers le SCoT, à les anticiper.

o **Orientation 3 : Envisager le développement des alternatives aux énergies fossiles de manière transversale**

Le territoire se positionne comme un secteur d'avant-garde en matière de développement des énergies alternatives. De nombreuses sources d'énergies durables sont présentes : l'hydraulique, le solaire, la recherche en matière de fission et fusion des atomes à Cadarache. Ainsi, l'énergie produite par les fermes photovoltaïques implantées sur le territoire répond dès aujourd'hui aux besoins de 25 000 habitants.

En s'inscrivant dans cette dynamique, le SCoT souhaite positionner la

région de Manosque comme un territoire d'excellence en matière d'énergies renouvelables, autour du pôle de compétitivité Capénergies.

En ce sens, les acteurs locaux s'engagent à anticiper les retombées économiques d'Iter (libérer le foncier nécessaire aux activités induites...) mais aussi à favoriser l'émergence de la «vallée des énergies renouvelables» conformément aux objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et, de manière générale, de développer la production d'énergies non génératrices de gaz à effet de serre, sous toutes ses formes.

o **Orientation 4 : Permettre au territoire d'accompagner l'implantation du projet ITER**

En cours de construction sur le site de Cadarache à Saint-Paul-lez-Durance, le projet Iter est en phase de construction jusqu'en 2018, puis sera en phase d'exploitation jusqu'en 2040. La phase de construction doit générer près de 2 000 emplois directs et indirects en PACA et la phase d'exploitation générera près de 1000 personnes. L'implantation d'entreprises de la filière sur le territoire est à l'étude. Dans l'attente, l'engagement des collectivités dans une démarche d'accompagnement, réaffirmé par le SCoT, est sans faille.

Ainsi, la réalisation à Manosque, dans la ZAC de Chanteprunier, de l'hôpital, de l'école internationale, de logements et de commerces soulignent la volonté politique locale d'accueillir des emplois et des actifs et de répondre aux besoins et aux dynamiques liés à Iter.

Le territoire pourra églement s'appuyer sur le Centre Regain pour promouvoir le secteur des énergies renouvelables (vers une Maison de l'Énergie), des réflexions étant en cours sur la création d'un Centre de Formation des Apprentis avec ERDF (Réseau Campus ERDF).

En ce sens, le projet envisage également, **dans le cas où le besoin s'en ferait ressentir**, la constitution de réserves foncières dans le Sud du territoire, alors dimensionnées de manière à accueillir les entreprises dont les activités dépendent de la réalisation ou de l'exploitation du site de recherche.

o Orientation 5 : Encadrer le développement des énergies renouvelables

Dans le cadre du développement de la «Vallée des énergies renouvelables», une multitude de projets de parcs photovoltaïques voit le jour sur le territoire, ainsi qu'un projet éolien.

Le développement de la production d'énergies non génératrices de gaz à effet de serre ne doit pas pour autant nuire à la qualité paysagère et environnementale de la vallée de la Durance.

En ce sens, le SCoT conforte les positions exprimées par l'État, la Région (stratégie régional du photovoltaïque) et le Département dans le cadre du guichet unique, ainsi que par les deux parcs naturels régionaux à travers leurs Chartes.

Les espaces privilégiés d'implantation de ces installations sont :

- les friches industrielles ou militaires, les anciennes carrières ou décharges réhabilitées, les espaces ouverts en zones industrielles ou artisanales (parkings, délaissés, etc...), ou d'autres opportunités foncières difficilement valorisables et qui apportent toutes les garanties de réversibilité à l'issue de la période d'exploitation.
- les espaces non dommageables à l'activité agricole, non cultivés et sans intérêt environnemental.

La volonté du SCoT est de privilégier l'implantation de panneaux solaires sur les bâtiments existants, tels que les équipements publics (gymnase, équipements scolaires, culturels...), commerciaux et industriels, qui offrent de vastes superficies en toiture.

Enfin, privilégier la réalisation de parcs photovoltaïques sur des terrains dont les collectivités locales maîtrisent le foncier permet de faire émerger de nouvelles sources de revenus pour les collectivités.



Les parcs photovoltaïques de Sainte-Tulle et de Manosque

o **Orientation 6 : Améliorer les performances environnementales des espaces d'activités**

Les spécificités économiques de la région manosquaine sont étroitement liées aux valeurs du développement durable, que ce soit la transformation et la commercialisation des produits du terroir pour les senteurs et les saveurs, ou le développement d'alternative aux énergies fossiles pour le secteur de l'énergie.

Dans cette logique et dans un souci de cohérence, le SCoT encourage la réalisation de parcs d'activités exemplaires d'un point de vue environnemental : choix de matériaux économes en énergie, développement de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments industriels et commerciaux...

En ce sens, les travaux de réhabilitation d'espaces d'activités existants permettant de travailler à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.



La zone d'activités des Bouillouettes à Oraison

AXE 3 - Donner au territoire les moyens de ses ambitions

o Orientation 7 : Définir une armature économique claire

Le territoire n'offre aujourd'hui aucun espace économique proposant une vocation dominante claire : artisanat, industrie, voire commerce cohabitent. Plusieurs zones artisanales locales autorisent les logements de fonction, ce qui a conduit à des espaces souvent peu identifiables et peu lisibles pour les acteurs économiques.

Le SCoT, en s'appuyant sur l'ambition des acteurs locaux de mener une politique économique cohérente à l'échelle intercommunale, détermine une armature des espaces économiques qui définit pour tous les parcs d'activités, existants ou projetés :

- son niveau de rayonnement dans le territoire (local, intercommunal ou régional).
- ses vocations dominantes : artisanat, tertiaire, industrie, mixte...

Il s'agit de faire émerger des espaces «vitrine» de l'activité économique du territoire comme Saint-Maurice ou le Technoparc à Manosque, la zone de projet sur Vinon sur Verdon pour accueillir des activités liées à ITER, ou encore la ZAD d'entrée de ville d'Oraison où est privilégiée l'implantation d'activités à forte valeur ajoutée : entreprises liées aux deux pôles de compétitivité, tertiaire supérieur, recherche et développement...

Dans ces espaces, les exigences en terme de qualité seront plus fortes que dans les secteurs de moindre rayonnement où l'artisanat et les activités moins valorisantes trouveront le foncier nécessaire à leur épanouissement.

Cette stratégie doit assurer une lisibilité aux acteurs économiques sur les ambitions et les priorités de la région de Manosque.

o Orientation 8 : Mener une politique d'anticipation foncière afin de maîtriser le développement

8.1 - Un foncier identifié et dédié : 30 nouveaux hectares pour l'économie locale, et 30 ha «d'espaces vitrines»

Le projet vise à rechercher des équilibres territoriaux, avec une meilleure répartition des entreprises, mettant en cohérence les bassins de vie et d'emplois.

Sont ainsi privilégiées des augmentations des capacités d'accueil d'entreprises au nord (Oraison) et au sud (Vinon-sur-verdon, Sainte-Tulle) du territoire, rééquilibrant ainsi également la répartition des espaces d'activités entre rive droite et rive gauche.

Pour en finir avec les logiques d'opportunité foncière et les réponses hâtives sans réelle logique d'ensemble aux besoins des entreprises (demandes d'implantation, d'extension...), le SCoT engage le territoire dans une politique d'anticipation et de maîtrise foncière de son développement économique.

Ainsi, environ 30 ha, en extension de zones, vont permettre aux activités artisanales de poursuivre leur croissance et d'accompagner le développement démographique du territoire, essentiellement à Oraison et Sainte-Tulle.

Deux sites, d'une quinzaine d'hectares chacun, constituent des «espaces vitrines» de l'activité économique de la région de Manosque. Situés en entrée de ville, à Manosque et Oraison, la qualité de leurs aménagements sera particulièrement suivie.

8.2 - Réinvestir les parcs d'activités, réduire la consommation d'espace et promouvoir un développement raisonné

Dans un souci de consommation économe du foncier et de préservation des espaces naturels et agricoles de la Région de Manosque, le SCoT encourage vivement les communes à mener une étude de recensement des disponibilités foncières dans les parcs d'activités existants.

Ce sont, en moyenne, un minimum de 10 à 15% des 240 ha dédiés à l'activité économique, soit environ 30 ha, qui pourront être mobilisés dans les zones existantes.

De même, l'extension d'espaces d'activités existants est privilégiée par rapport à la création de nouveaux parcs.

Enfin, la création de nouveaux espaces économiques ne pourra se faire si ces derniers sont trop éloignés des coeurs urbains et des principaux axes de transport en commun. Il s'agit de rapprocher les lieux de vie des lieux d'emplois afin de mettre en cohérence les politiques de déplacements, d'habitat et de développement économique afin notamment de réduire la distance des déplacements domicile-travail.

Néanmoins, il paraît évident qu'en cas d'activité économique dont les nuisances sont incompatibles avec la fonction résidentielle (on pourrait citer la zone industrielle de St-Maurice), la proximité immédiate des espaces urbains n'est pas souhaitée.

Par ailleurs, les secteurs situés autour d'échangeurs autoroutiers sont des secteurs préférentiels pour l'accueil d'activités productives tournées vers l'extérieur.

o Orientation 9 : Revaloriser et améliorer les espaces d'accueil de l'activité économique

De manière générale, les espaces d'activités de la Région de Manosque sont de faible qualité. Ils constituent pourtant l'image économique du territoire et la question de leur requalification, particulièrement pour les espaces économiques majeurs, est fortement encouragée.

Le SCoT de la Région de Manosque vise ainsi à :

- Améliorer l'organisation interne de ces espaces : signalétique, stationnement, création ou réaménagement d'espaces publics, circulation interne, mobilier...;
- Anticiper et veiller à la qualité paysagère et architecturale des aménagements à venir et des nouveaux parcs d'activités, en lien avec les chartes de qualité des Parcs Naturels Régionaux du Verdon et du Luberon (la Zone d'Activités du Moulin, à Corbières, a été réalisée en partenariat entre les collectivités et le Parc Naturel du Luberon);
- Développer les services aux entreprises et aux employés par la création de crèches, de lieux de restauration et de convivialité, de services de nettoyage et de sécurité... afin de créer un environnement économique attractif, notamment dans les espaces d'activités les plus importants où les besoins peuvent se faire ressentir;
- Adapter la commercialisation de nouvelles zones en fonction des sites, de la vocation économique, des besoins des entreprises (taille de lots adaptable...).

o **Orientation 10 : Adapter l'offre de formations aux ambitions économiques**

Afin de répondre aux enjeux de développement économique, que ce soit pour la sphère présentielle (services, commerces, artisanat) ou la sphère productive, la question de la formation est récurrente.

La formation doit être davantage reconnue comme un élément dynamisant de l'économie et facilitant l'accueil de nouvelles populations : elle porte en elle, au même titre que la recherche, un potentiel d'innovation et de transfert de compétences vers les entreprises, donc d'anticipation des mutations économiques.

Actuellement, le niveau de formation des jeunes reste assez peu élevé sur le territoire : il est urgent de mener une réflexion sur l'adaptation des formations offertes avec les emplois de demain.

Cette politique volontariste permettra notamment de fixer les jeunes et d'en attirer de nouveaux, notamment de provenance du bassin de vie d'Aix-Marseille.

Cette politique devra veiller à assurer un ancrage territorial pour lui permettre de jouer sa mission de « service public de proximité » et d'aménagement du territoire

La mise en place de filières de formation adéquates ne pourra se faire sans la collaboration avec des acteurs tels que l'État et la Région.

3. METTRE EN OEUVRE UN TOURISME IDENTITAIRE ET DURABLE, VECTEUR DE COMPLÉMENTARITÉS

AXE 1 - Valoriser les spécificités et atouts du territoire dans une logique de complémentarité

o **Orientation 1 : Promotion, communication, accueil : développer des synergies**

Pour dynamiser le développement touristique sur l'ensemble de la Région de Manosque, il convient de créer des synergies entre les acteurs de ce secteur économique.

Aujourd'hui, 6 offices de tourisme et un syndicat d'initiative assurent la promotion et la réservation des nuitées touristiques, sans réelle coordination.

Afin d'assurer la cohérence de l'aménagement touristique et de rendre l'offre de séjour plus lisible, plus attractive et mieux adaptée aux attentes et aux pratiques des touristes, le SCoT encourage le rapprochement des différentes structures, dans une logique de réseau.

La création d'une centrale de réservation commune ou d'un circuit touristique à l'échelle de la Région de Manosque peut, par exemple, être un premier jalon de coopération.

L'enjeu est de capitaliser sur les deux grandes destinations du territoire, le Luberon et le Verdon, afin de renforcer leurs complémentarités et de mener une politique de développement touristique globale à une échelle élargie, déjà pratiquée par de nombreux touristes.

o **Orientation 2 : Capitaliser sur les atouts et diversifier l'activité touristique**

La Région de Manosque est marquée par une mosaïque de paysages qui regroupe l'ensemble des milieux naturels porteurs de l'image de la Provence (les plateaux, les vallées, les collines, les gorges, la viticulture, les vergers...) et son attrait est dynamisé par des événements culturels et un patrimoine de qualité. Mais l'activité touristique est essentiellement portée par les activités de pleine nature et le thermalisme et de nombreux atouts sont à valoriser.

Ainsi, l'objectif est de s'appuyer sur les points forts du tourisme de la région de Manosque, que sont le thermalisme à Gréoux et les activités de pleine nature le long du Verdon ou encore dans le lac d'Esparron et de proposer de nouveaux motifs de fréquentation, en s'appuyant sur les flux touristiques générés, dans le souci d'un tourisme d'excellence, axé sur des créneaux à forte valeur ajoutée :

- **le tourisme urbain et culturel.** A Manosque, en lien avec le Pôle d'Excellence Rurale Livres, le patrimoine architectural, ainsi que l'animation et la vie culturelle et urbaine (théâtre, cinéma, restaurants, événements culturels et sportifs...) offerte par le pôle urbain majeur du département.

Le tourisme culturel repose également sur la présence de nombreux monuments classés et inscrits à l'échelle du territoire, ont peut aussi citer le pôle astronomique à Puimichel.



Ouvrage d'art lié aux canaux d'irrigation, Manosque.



Le patrimoine architectural du centre-ville de Manosque

- **le tourisme vert et l'agritourisme.** Le petit patrimoine rural (ouvrages d'art, puits...), les produits du terroir (huile d'olive, vin, fromage...), les paysages agricoles du territoire sont des atouts pour un développement touristique qui puisse bénéficier aux territoires ruraux.
- **le tourisme d'affaires et de congrès.** Avec l'arrivée d'Iter, la réalisation du technoparc, de l'école internationale, du centre de congrès à Manosque, à Gréoux les Bains et le potentiel du Centre Regain, le développement de ce tourisme dans les années à venir est fortement envisagé.
- **le tourisme industriel.** Déjà présent à Manosque où l'Occitane propose des ventes d'usine, il pourrait se développer également à Sainte-Tulle ciblé sur la thématique énergie.
- **le tourisme sportif.** Il s'agit des activités de pleine nature, très présentes notamment au sud du territoire, sur les communes de peirrevert (golf), de Vinon sur verdon (activités liées à l'eau et à l'air), de Gréoux-les-Bains et de Sainte-Tulle (centre Regain).
- **l'Oenotourisme.** Il s'agit du tourisme vini-viticole et oenologique.



Centre Regain - Sainte Tulle



Aérodrome - Vinon sur Verdon

o Orientation 3 : Rééquilibrer l'activité touristique sur le territoire

De manière générale, la rive droite dispose de nombreux atouts qui ne sont aujourd'hui pas valorisés. On y dénombre seulement 16,5% de l'hébergement touristique marchand du territoire.

Manosque dispose d'une image positive autour de la Provence et de la culture (livres, théâtre...) finalement peu mise en valeur. De même, l'ensemble des villages de la rive droite ainsi que les espaces agricoles et naturels remarquables mais ne constituent pas pour autant une destination touristique.

L'objectif du SCoT est de développer un hébergement touristique adapté sur ce secteur (gîte, chambre d'hôte), en lien avec la valorisation du patrimoine et la promotion des qualités paysagères remarquables des espaces naturels et agricoles.

AXE 2 - Améliorer la capacité d'accueil et diversifier l'offre d'hébergement

o Orientation 4 : Réduire le phénomène de saisonnalité par le renforcement d'une offre «hors saison»

Un étalement de la fréquentation touristique dans le temps est nécessaire afin que le tourisme conforte son rôle de pilier de l'économie locale et que sa professionnalisation soit facilitée. Or, la saisonnalité est aujourd'hui particulièrement marquée sur le territoire, notamment dans le secteur du Verdon qui s'appuie sur des activités de pleine nature, ce qui fragilise l'«industrie touristique».

Pour réduire ce phénomène, le SCoT encourage la création d'événements culturels et de loisirs entre octobre et mai, en lien notamment avec le développement d'un tourisme d'affaires et de congrès, dont la saisonnalité est moins évidente. Ces événements peuvent être organisés autour de thèmes tels que les livres à Manosque, les fêtes rurales et agricoles dans les villages...

Par ailleurs, la clientèle étrangère a une fréquentation touristique plus étalée tout au long de l'année. Elle ne représente aujourd'hui que 12 à 15% des nuitées. Il serait intéressant d'accroître la part de cette clientèle dont les séjours sont généralement plus longs.



Hôtel 3* à Manosque

o Orientation 5 : Proposer une offre d'hébergement adaptée aux besoins et aux attentes de la clientèle touristique

Face aux évolutions des pratiques et des habitudes de la clientèle (séjours de moins en moins longs, rapprochement souhaité avec les habitants, recherche de qualité de l'hébergement...), l'offre d'hébergement du territoire doit évoluer afin de satisfaire le plus grand nombre tout en allant dans le sens d'un tourisme durable. La poursuite de l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre, à travers une politique ciblée, est un enjeu fort du développement touristique.

Ainsi, le SCoT encourage la montée en gamme de l'offre d'hébergement sous toutes ses formes (hôtels, campings, gîtes ruraux...), qui constitue le gage d'un taux de remplissage plus important.

Le SCoT souhaite également développer les gîtes ruraux et chambres d'hôtes, types d'hébergement qui permettent de développer l'agritourisme et le tourisme vert en rive droite de la Durance (et notamment autour des équipements touristiques, de loisirs et sportifs existants), secteur dont le potentiel touristique est aujourd'hui sous-exploité.

De plus, le tourisme rural constitue un complément de revenus intéressant pour les agriculteurs et un outil de revitalisation de l'espace rural.

AXE 3 - Développer un tourisme durable soucieux de valoriser le cadre de vie de la Région de Manosque

Définition - qu'est-ce que le tourisme durable ?

L'expression tourisme durable décrit généralement toutes les formes de tourisme alternatif qui respectent, préservent et mettent durablement en valeur les ressources patrimoniales (naturelles, culturelles et sociales) d'un territoire à l'attention des touristes accueillis, de manière à minimiser les impacts négatifs qu'ils pourraient générer.

Le tourisme durable s'appuie sur les spécificités du territoire, «poumon vert» de la région, symbole d'un «art de vivre provençal» mieux préservé que sur le littoral. Le SCoT oriente ainsi la Région de Manosque vers un tourisme positionné autour des éléments identitaires du territoire, dans le souci du respect et de la mise en valeur des richesses locales à long terme.

o Orientation 6 : Conforter le tourisme dans son rôle structurant de développement durable du territoire

La première richesse du territoire est la qualité de ses paysages et de son environnement. C'est le bien le plus précieux, un outil de travail à préserver des nuisances d'un tourisme de masse, le vecteur principal de l'attractivité économique et touristique du territoire.

Le SCoT, en lien avec les chartes des Parcs Naturels Régionaux du Luberon et du Verdon, incite les communes les plus touristiques à maîtriser la fréquentation des sites les plus pratiqués car il est évident que la durabilité du tourisme dépend de la préservation de son exceptionnel capital naturel.



Les basses gorges du Verdon, Saint-Laurent-de-Verdon.

Les initiatives des PNR en ce sens sont largement partagées par le SCoT, afin d'éviter que «ce que va chercher le touriste soit ce qu'il détruit en y allant.»

o Orientation 7 : Faire de l'activité touristique un vecteur de développement local, de convivialité et de lien social

Le SCoT poursuit un objectif d'équilibre entre les besoins liés au tourisme et ceux liés à la vie quotidienne des habitants du territoire.

Pour parvenir à un tourisme durable, il est indispensable qu'il soit porté par des habitants qui en aient compris le sens et puissent concrètement en bénéficier.

Le tourisme doit être un «bonheur partagé» entre habitants et visiteurs, il en va de la réussite de son évolution vers un respect de l'environnement et du renforcement de son poids dans l'économie locale.

Ainsi, le SCoT s'attache à développer un tourisme qui permette de préserver et d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Tout d'abord, le tourisme doit promouvoir l'économie et l'emploi local. Pour cela, le développement de formations supérieures autour du tourisme (l'I.U.T. de Digne propose déjà une licence professionnelle de tourisme durable) est encouragé afin de former des professionnels qualifiés locaux, spécialistes d'un tourisme durable au service du développement local.

De même, les échanges entre les visiteurs et les habitants sont encouragés en ce sens qu'ils permettent tout à la fois de soutenir l'économie locale (hôtellerie, restauration, commerces de proximité), de créer des rencontres et du lien social et de renforcer l'animation et la vie dans les communes.

Le tourisme est à ce titre un outil stratégique de développement local et de maintien des commerces dans les noyaux villageois du territoire.

Enfin, les aménagements touristiques doivent pouvoir bénéficier aux visiteurs comme aux habitants.

Le SCoT encourage la valorisation récréative et culturelle des paysages et du petit patrimoine dans un souci d'utilisation mutualisée et de réduction des conflits d'usage et des concurrences.

Ainsi, la valorisation du canal de Manosque pour un usage de loisir et de balade, la réhabilitation du patrimoine architectural des villes et villages, la réalisation d'itinéraires vélos et de cheminements doux, le confortement d'une offre commerciale liée à l'activité touristique (restaurants, vente de produits du terroir...), la création d'événements culturels et de loisirs, sont autant d'outils de développement de l'activité touristique qui participent à la mise en valeur du territoire et améliore le cadre de vie des habitants qui peuvent bénéficier de ces aménagements.

ECONOMIE

- Pôles urbains et villageois
- Zones d'activités existante
- Zones d'activités en projet (extension et création)
- Parc photovoltaïque
- Pôle productif - secteur de développement
- Axe de l'économie présenteielle

TOURISME - points forts

- Thermalisme
- Activités de pleine nature (Luberon/Verdon)

AGRICULTURE / TRAME JAUNE

- Secteur cultivé et/ou à forte valeur agricole

